



CHAMPIONNAT DE LIGUE PAR EQUIPES - SENIORS MESSIEURS 1ERE DIVISION

28 & 29 avril 2016

Golf de Charmeil (38)

Règlement Particulier de l'Épreuve.

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.

Les conditions du règlement particulier priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les clubs : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Ouvert aux clubs ayant une équipe en championnat de France par équipes.

Valence Saint Didier, Charmeil, Gouverneur, Bresson, Saint Etienne, Golf Club de Lyon. Bossey, Lyon-Salvagny, Divonne, Bourg en Bresse, Lyon Verger, Miribel Jonage.

Pour les équipiers : voir règlement général des épreuves fédérales par équipes.

Joueurs nés avant le **16 septembre 1966** (date identique à celle de la Promotion Inter régionale)

IMPORTANT : pour les joueurs qui ne rentreraient dans la catégorie Seniors qu'à la date du 15 septembre 2016, les clubs devront communiquer la liste à la ligue Rhône Alpes qui se chargera de les inscrire sur EXTRANET.

En cas de forfait d'une équipe, elle sera remplacée par une équipe de la division inférieure.

Epreuve non-fumeur, y compris la cigarette électronique. Toute infraction par le joueur ou son cadet sera assimilée à un comportement incorrect.

FORME DE JEU

Départs : repères 2 (boules blanches) sauf sur les trous N°s 2/4/5/7/13 repères 3 (boules jaunes).

1^{er} jour :

6 simples / stroke-play / 18 trous

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en prenant en compte la plus mauvaise carte, puis la meilleure carte, puis la 2^o meilleure carte et ainsi de suite (cf. règlement FFGolf)

2^{ème} jour : match-play : 1 foursome / 4 simples

Les équipes classées première et seconde jouent pour le titre.

Les équipes classées troisième et quatrième jouent la troisième place

Pour le maintien :

Le 5^{ème} contre le 12^{ème} / le 6^{ème} contre le 11^{ème} : le 7^{ème} contre le 10^{ème} : le 8^{ème} contre le 9^{ème}.

Les 4 équipes perdantes descendent en 2^{ème} division en 2017.

ENGAGEMENT

Les inscriptions des équipes et des équipiers se font sur Extranet.

Date limite pour les équipes : 11 avril 2016 inclus.

Date limite pour les équipiers : 20 avril 2016 inclus.

Les droits d'engagement sont fixés à 225 € par équipe, règlement au plus tard le 11 avril 2016 avant minuit, impérativement par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de la Ligue de golf Rhône-Alpes.

Tout oubli ou retard d'inscription ou de règlement entraînera la non-participation de l'équipe à la compétition. Aucune dérogation ne sera admise.